



Communiqué

Avec toutes les autres organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, (sauf la CFDT) le SNPREES-FO a lancé dès le 11 juillet 2007 **l'Appel des Cordeliers** qui demande l'abrogation de la « loi Relative aux Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) votée le 10 août 2007.

Ce sont plus de 8 000 collègues qui ont signé l'« APPEL DES CORDELIERS » demandant l'abrogation de la loi (LRU) qui s'oppose aux statuts nationaux.

(vous pouvez signer sur notre site : <http://membres.lycos.fr/snpreesfo/>)

L'ensemble des développements en cours dans la plupart des établissements supérieurs convergent vers ce qui est maintenant l'exigence commune des Assemblées Générales de personnels comme d'étudiants qui se tiennent dans les Universités :

Abrogation de la loi LRU

Le SNPREES-FO s'est adressé aux organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin qu'elles appellent ensemble dans les plus brefs délais à une manifestation nationale au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

De nombreuses Assemblées Générales d'étudiants et de personnels se prononcent déjà pour une manifestation nationale.

Le SNPREES-FO appelle les personnels de toutes catégories à participer avec les étudiants aux manifestations prévues le jeudi 29 novembre, unis autour de la revendication exigeant l'abrogation de la loi.

Montreuil, le 27 novembre 2007

Les personnels de la Recherche publique et l'Université, comme les étudiants, exigent l'abrogation de la loi LRU qui donne une place centrale aux « représentants des entreprises » et aux intérêts privés, qui pourront piller l'Université et la privatiser, avec notamment :

- Une nouvelle « gouvernance », avec un CA stratégique de 20 à 30 membres.
- Un financement tourné vers les entreprises
- Une remise en cause des statuts de fonctionnaires d'État de l'ensemble des personnels, notamment avec un droit de veto du Président sur le recrutement
- Pour le recrutement des universitaires, le remplacement des commissions de spécialistes élues par un comité de sélection nommé par le Président
- Des salaires qui ne seront plus payés par l'Etat (Trésor Public) mais par les établissements
- L'individualisation des services et des tâches conduisant à l'individualisation des salaires
- Les recrutements sous CDD et CDI qui se substitueront aux postes statutaires de fonctionnaires de toutes catégories
- La prise de contrôle de toute la Recherche publique par les universités, et donc le démantèlement du CNRS et des organismes publics de recherche
- La multiplication des stages en entreprise, deuxième phase des diplômes LMD qui disloquent les diplômes nationaux
- La remise en cause du droit des bacheliers et étudiants à l'accès au diplôme et à la filière de son choix
- La mise en place d' « emplois » pour les étudiants », de « contrats post-doctorats » pour les jeunes docteurs, véritables CPE de bac. + 1 à bac. +8 et plus.